



# AXA protection juridique Chiropracteurs

23 octobre 2019

# Sommaire

1. Les éléments de contexte P.03
2. Notre solution de Protection Juridique P.09
3. Nos montants de prise en charge P.14



# 1

## Les éléments du contexte

# Un environnement juridique pesant pour les professionnels?

Des dispositions légales contraignantes, évolutives et une protection des consommateurs renforcée

**45%** des Pros ont déjà été confrontés à un litige dans le cadre de leur activité professionnelle

**62%** des pro déclarent qu'ils n'auraient pas les moyens financiers de se défendre

**63%** des pro n'ont pas le temps de se défendre par leurs propres moyens

**64%** des pro déclarent mal connaître le contexte juridique et réglementaire qui lui est lié .

La RC garantie les conséquences financières d'un dommage alors que la Protection Juridique vous accompagne et vous finance en cas de litige

## **Constat**

l'inflation  
législative

11 500 textes de lois, 280 000 décrets, face à la multiplication des textes, difficile de s'y retrouver !

## **Contrainte**

Une défense  
coûteuse

- Avocat : taux horaire de 100 à 1000 €
- constat d'huissier 120 €
- expertise de 500 euros à 5000 euros selon le domaine.

## **Conséquence**

un accès au  
droit difficile

procédures judiciaires  
toujours plus longues  
( 18 mois en moyenne)

# Des professionnels en demande d'informations juridiques



La RGPD impose de nouvelles obligations. Notre offre de Protection juridique vous aide à mieux les maîtriser et vous accompagne en cas de litige ou de contrôle de la CNIL. Exemple : dois je faire évoluer les mentions légales de mon site avec la RGPD ? Vous confiez des données clients à vos sous traitants, quelles sont vos obligations ? Vous détenez dans vos archives des données client, est ce que vous pouvez les conserver  
Vous perdez un fichier contenant des données personnelles d'un de vos client, comment réagir



Que prévoit La réforme ?  
Qui est concerné ?  
Les nouvelles obligations pour les employeurs ?  
-Appliquer le taux transmis par la DGFIP  
-Retenir le prélèvement à la source sur le salaire net a versé  
En cas d'erreur l'employeur est tenu pour responsable.  
En cas d'impayé l'administration se retournera contre l'employeur  
L'employé est considéré comme ayant payé son impôt.



La protection sociale des travailleurs indépendants en pleine mutation : Le RSI laisse place au régime général de la sécurité sociale.  
Quid de la période transitoire de deux ans ?  
A qui sont confiés les missions de la protection sociale des indépendants?  
- Pour l'assurance maladie CPAM  
- Pour la retraite de base CARSAT  
- Pour les recouvrements des cotisations URSAFF

# Les chiropracteurs exposés aux litiges complexes et couteux



## PROTECTION PENALE

Suite à une manipulation sur votre patient, votre responsabilité pénale est engagée



## LITIGE BIENS MOBILIERS

Commande d'un ordinateur , réglé en leasing. Le délai de livraison a été reporté plusieurs fois, mais les loyers ont été prélevés. Saisine du tribunal de commerce  
Coût du litige 1865,28 €.



## LITIGE ADMINISTRATIF

L'administration réclame à tort le versement de cotisations des année antérieures



## LITIGE FOURNISSEUR

Plusieurs chiropracteurs concluent un contrat de référencement par internet, leur garantissant un résultat de X clients par mois. Quelques mois après, résultats non atteints. Saisine du tribunal de commerce pour mettre en cause le fournisseur



## LOCAUX PROFESSIONNELS

Votre local a été détérioré lors de travaux de réfection du local de l'entreprise voisine



## E REPUTATION

Vous êtes victime de diffamation sur Internet dans le cadre de votre activité professionnelle



## FRAIS DE STAGE

Vous êtes accompagné financièrement dans la récupération de points sur votre permis de conduire.



# 2

Notre solution de PJ professionnelle



# 1 CONTRAT D' ASSURANCE

## 3 PRESTATIONS



### Prévention

1 Question → 1 information juridique personnalisée

**95%** des réponses apportées immédiatement



### Intervention

Intervention/négociation amiable

**70%** dossiers amiables trouvent une issue favorable

Accompagnement en phase judiciaire



### Prise en charge

Prise en charge des frais engagés pour la défense de nos clients (huissiers, experts, honoraires avocat)

Un gain de temps

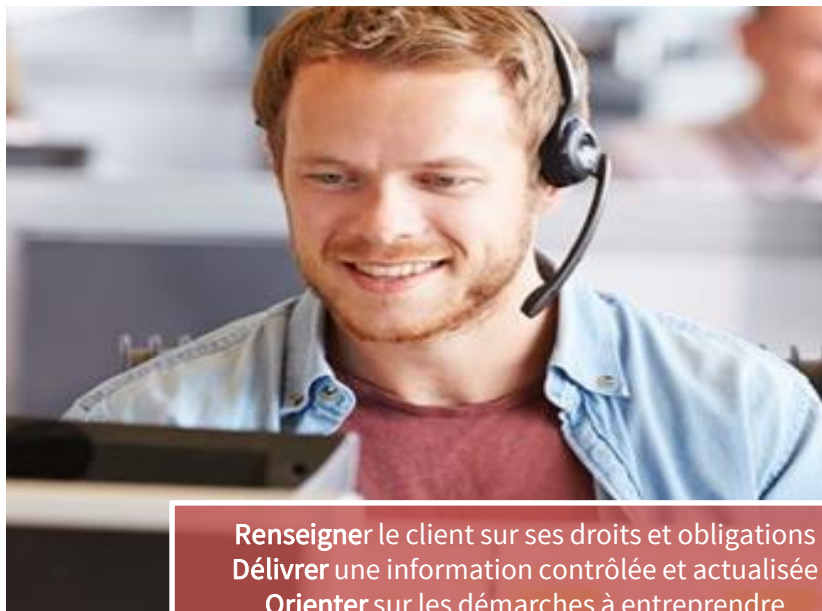
Une économie d'argent

# l'information juridique par téléphone

Une prestation immédiate

- Obtenir une réponse fiable immédiate
- Anticiper le conflit
- Faire les bons choix juridiques

95%  
des  
réponses  
en temps  
réel



Renseigner le client sur ses droits et obligations  
Délivrer une information contrôlée et actualisée  
Orienter sur les démarches à entreprendre  
Prévenir un éventuel litige

# L'aide à la résolution des litiges

## L'accompagnement global

- La gestion amiable permet de trouver une solution plus rapide au litige du client
- Réseau de prestataires si le litige nécessite une analyse technique
- Prise en charge des frais et honoraires selon les dispositions contractuelles applicables  
**(application de plafonds spécifiques pour certains domaines)**



**A l'amiable :** Délivrer un conseil juridique / Rechercher la meilleure stratégie à adopter pour défendre notre client / Intervention directe auprès de la partie adverse

**Au Judiciaire** Défense judiciaire des intérêts du client  
Financement de la procédure  
Suivi de l'affaire jusqu'à l'exécution des décisions rendues



Nos montants de prise en charge



## PLAFOND DE PRISE EN CHARGE

Prévention	
Frais de stage	200 € TTC par année d'assurance
Aide à la résolution des litiges	
En phase amiable et judiciaire	30 000 € TTC par litige
Honoraires d'experts	6 200 € TTC par litige

## Montants de prise en charge des honoraires d'avocats.

Notre prise en charge financière des frais non tarifés et honoraires d'avocat est limitée aux montants maximums indiqués ci-dessous. Ils comprennent les frais de secrétariat, de déplacements et de photocopies. Lorsqu'ils sont indiqués TTC, ils sont calculés sur une TVA de 20 %. Ils peuvent varier en fonction de la TVA en vigueur au jour de la facturation. Ils s'imputent sur les montants maximums de prise en charge en vigueur au jour de la déclaration.

	MONTANTS HT	MONTANTS TTC	
<b>ASSISTANCE</b>			
Garde à vue	1 124 €	1 348,80 €	Pour l'ensemble des interventions
Expertise	427 €	512,40 €	Par réunion y compris rédaction et réponse aux dires
Mesure d'instruction	427 €	512,40 €	Pour l'ensemble des interventions
Recours pré-contentieux en matière administrative et fiscale	574 €	688,80 €	Pour l'ensemble des interventions
Commissions diverses	574 €	688,80 €	Par décision
Démarches amiables n'ayant pas abouti à une transaction	337 €	404,40 €	Par affaire y compris les consultations
Démarches amiables ayant abouti à une transaction définitive	674 €	808,80 €	Par affaire y compris les consultations
Transaction en phase judiciaire ayant abouti à un protocole (y compris médiation ou conciliation sauf en matière prud'homale)	Le montant à retenir est celui qui aurait été appliqué si a procédure avait été menée à son terme devant la juridiction concernée		Par affaire
<b>Première instance (y compris les médiations et conciliations n'ayant pas abouti)</b>			
Recours gracieux - Référé - Requête	686 €	823,20 €	Par ordonnance
Tribunal de police sans constitution de partie civile de l'assuré	404 €	484,80 €	Par affaire
Tribunal de grande instance	1 146 €	1 375,20 €	Par affaire
Tribunal des affaires de sécurité sociale			
Tribunal du contentieux de l'incapacité			
Tribunal de commerce			
Tribunal administratif			
Conseil de prud'hommes :			
- bureau de conciliation	573 €	687,60 €	Par affaire
- bureau de conciliation et bureau de jugement (si la conciliation n'a pas abouti)	1 146 €	1 375,20 €	
CIVI après saisine du tribunal correctionnel, de la Cour d'assises ou suite à un protocole d'accord avec le FGA	337 €	404,40 €	Par affaire
Autres juridictions de première instance non mentionnées (y compris le juge de l'exécution)	853 €	1 023,60 €	Par affaire
<b>Appel</b>			
En matière pénale	898 €	1 077,60 €	Par affaire
Toutes autres matières	1 146 €	1 375,20 €	Par affaire
<b>Hautes juridictions</b>			
Cour d'assises	1 932 €	2 318,40 €	Par affaire y compris les consultations
Cour de Cassation Conseil d'Etat Cour de Justice de l'Union européenne	3 067 €	3 680,40 €	Par affaire y compris les consultations



# Notre proposition technique et tarifaire



# Notre proposition tarifaire en protection juridique pour chaque adhérent

l'essentiel à prix maîtrisé : **50 € TTC /AN**

PROTECTION PENALE ET DISCIPLINAIRE

PROTECTION COMMERCIALE (dont E-réputation)

PROTECTION ADMINISTRATIVE

PROTECTION LOCAUX PROFESSIONNELS

PROTECTION DES BIENS MOBILIERS PROFESSIONNELS

PROTECTION SOCIALE

FRAIS DE STAGE





Merci

## Reference et coordonnées

**Agence BESNEUX Vincent**  
**14, place Saint-Mélaine**  
**35740 PACE**



02 99 60 63 29



agence.vbpace@axa.fr